

# Fonctionnement de l'association

## « La bibliothèque de Mestr Tom »

Association Loi 1901 –N°Siret 491 332 607 00010

### I /Les différents acteurs de l'association et leur rôle

**Utilisateur libre du forum** : Enregistré sur le forum, il veut contribuer au bon fonctionnement de l'association, soit en donnant son avis sur les romans soit en aidant au référencement d'oeuvres de Fantasy pour agrandir la base de donnée.

#### **Membre de l'association** :

-est membre de l'association toute personne ayant payé sa cotisation annuelle (cotisation allant du 1 sept au 31 août de l'année suivante)

-**Technique** : Ni auteur ni illustrateur, il contribue bénévolement à la vie de l'association.

-**Auteur** : qui publie des nouvelles où des romans à travers l'association

-**Illustrateur** : ceux qui déposent leurs illustrations sur le site et dessinent pour nos auteurs ,ils sont privilégiés dans nos appels d'offre.

### II/ Hébergement et catalogue des Membres

Chaque illustrateur peut poster dans sa galerie cinq dessins.

Chaque auteur peut poster soit des nouvelles soit un extrait de roman (avec présentation de L'oeuvre totale) et doit envoyer la totalité du roman à l'association.

L'espace sur le serveur d'un auteur ne peut dépasser 2 mégaoctets.

Toute publication sur le site est soumis au contrôle des modérateurs et doit respecter le règlement en vigueur de l'association.

### III/ Publication et comité de lecture

Tout les deux mois, le comité de lecture se réunit pour choisir un ouvrage à éditer chez in libro veritas dans la collection « bibliothèque de Mestr Tom » (renseignement sur <http://www.inlibroveritas.net>.)

Le comité de lecture est élu deux fois par an parmi les membres de l'association.

Au 15 décembre et au 15 Juin

### IV / Souscription

Chaque ouvrage posté sur le site bénéficie d'un appel à souscription auprès des particuliers et des libraires. Tout ouvrage ayant plus de 100 commandes sera édité automatiquement sans passé par le comité de lecture.

### V/ Concours Et appel d'offre

L'association organisera ponctuellement des concours de nouvelles afin de trouver de nouveaux auteurs ou de créer un ouvrage sur un thème précis (par exemple un ouvrage sur les trolls top modèle ) .

Si un auteur de l'association recherche un illustrateur une offre sera faite aux illustrateurs de L'association en priorité. Le paiement de cet oeuvre sera fait soit par l'auteur soit par les sponsors de l'oeuvre.

## **VI /Règlement intérieur de l'association « la bibliothèque de Mestr Tom »**

**Le site : [www.labibliothequedemestr.com](http://www.labibliothequedemestr.com)**

- 1) La cotisation annuelle est de 16 euros.
- 2) Toute personne publiant une nouvelle déclare sur l'honneur en être l'auteur.
- 3) Les nouvelles devront respecter l'esprit de l'association (s'il s'agit d'une enquête policière, elle devra être menée dans un univers de Fantasy).
- 4) L'association assure la publication sur Internet des nouvelles qui lui sont confiées ; les droits d'édition restent à l'auteur. Les nouvelles sont en accès libres.
- 5) Aucune nouvelle de ce site ne devra porter atteinte aux personnes, ni exprimer des idées contraires à la loi (nazisme, extrémisme politique, pédophilie,...).
- 6) L'auteur de la nouvelle devra porter connaissance aux administrateurs du site de la catégorie de sa nouvelle (interdit ou non au moins de dix huit ans).
- 9) L'auteur mandate l'association pour vendre ses livres sur les différents événements de l'association. La part de l'association est de 15% sur le prix de vente à titre de frais de distribution. L'auteur bénéficie de trois exemplaires de son ouvrage gratuitement et de réductions sur les commandes de celui-ci conformément au fonctionnement de ILV.
- 10) toute personne de l'association peut acheter les livres avec une réduction de 5% .
- 11) Lors de toutes prises de décision, la voix du président fondateur est prépondérante.
- 12) Il ne sera effectué aucun remboursement en cas de manquement au présent règlement. Le paiement de la cotisation n'entraîne pas l'obligation de publication des ouvrages de l'auteur.
- 13) Les prestations des partenaires de l'association n'engagent qu'eux. L'association ne peut être tenue responsable d'un quelconque manquement de leur part.
- 14) Ce règlement est valable jusqu'à l'édition sur le site du prochain règlement.

Pour toute question : [contact@bibliothequedemestr.com](mailto:contact@bibliothequedemestr.com)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application à l'article 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant